LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS ET LA RECHERCHE AUX ANOM

Affiche carte de Madagascar
FR ANOM
9 Fi 392

4 LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS ET LA RECHERCHE AUX ANOM

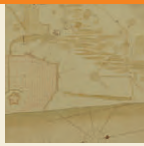

Le personnel a pour mission d'orienter les chercheurs et de leur fournir les indications utiles pour effectuer eux-mêmes leurs recherches.

Le lecteur a la possibilité de préparer sa venue au Centre en consultant le site internet : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/

En cliquant sur IREL, il pourra relever, sur l'état des fonds des ANOM ou sur les bases de données, les codes de communication des documents qu'il demandera ainsi à son arrivée au centre.

Une dérogation peut être accordée pour des documents non communicables au regard du code du patrimoine. Elle est nominative et personnelle. Elle n'ouvre pas droit automatiquement à la reproduction.

Les quotas

On peut consulter dans la même journée :

- 8 cartons ou registres
- 8 ouvrages (livres, revues, presse)
- 8 cartes et plans
- 8 microfilms

Le nombre de documents communiqués est modulable en fonction des nécessités du service.

Les horaires de levées

Les ANOM sont équipées d'un système informatique qui permet au lecteur d'effectuer lui-même ses demandes de documents. Ceux-ci sont remis à heures fixes, généralement environ 30 mn après l'horaire de levée. Les levées ont lieu environ toutes les 30 mn. Elles sont interrompues entre 12h et 13h30 : seuls sont délivrés les documents précédemment commandés et disponibles à la banque de magasinage.

La dernière levée a lieu à 15h45 et aucun document n'est délivré après 16h30. Les lecteurs doivent restituer les documents à 16h45 et quitter la salle de lecture.

Réservation par internet

Les lecteurs déjà inscrits et à jour de leurs droits peuvent réserver à l'avance 2 documents par internet.